



La rémunération complémentaire, comment on la calcule en 2015 ?

>Mettons-nous à la place d'un diffuseur traditionnel

- Surface du magasin : 97 m²
- Enseigne plume en drapeau
- Magasin situé en galerie marchande d'hypermarché
- Magasin situé en unité urbaine comprenant 220 000 habitants
- Linéaire mural total du magasin (au sol) : 27 mètres
- Linéaire mural presse au sol : 17 mètres
- Mètre linéaire développé total presse : 192 mld
- Chiffre d'affaires Presse publications MLP au semestre : 38 000€, à l'année : 78 000€
- Chiffre d'affaires Presse publications Presstalis au semestre : 152 000€, à l'année : 310 000€
- Equipement informatique : Proshop 2.00
- Je remonte mes ventes avec des taux de fiabilité supérieurs à 90%
- Commission de base: 13 %

>Première étape : « Est-ce que je réponds aux 4 critères d'accès ? »

1. Je dispose d'une enseigne presse drapeau : **OK**
2. Mon système informatique Proshop 2.00 est homologué par les deux messageries et mes taux du semestre sont supérieurs à 90% : **OK**
3. Je dispose de plus de 50 mètres linéaires développés : **OK**
4. La part de représentativité de la presse dans mon magasin est de $(17/27)*100 = 62,96\%$ pour une superficie de 97m² : **OK**

Superficie du magasin	% du linéaire presse à respecter (rapporté au linéaire total)
Jusqu'à 20 m ²	45 %
Entre 20 et 40 m ²	40 %
Entre 40 et 60 m ²	35 %
Entre 60 et 100 m ²	30 %
Supérieure à 100 m ²	25 %

Tous les critères étant vérifiés, **je suis diffuseur spécialisé , je perçois 2% de commissions supplémentaires.**

>Deuxième étape : « Ai-je droit à une ou des majoration(s) ? »

- **Majoration MLD :**
Je dispose d'un MLD total de 192m, **je bénéficie de 2% supplémentaires.**

MLD (en mètre)	Majoration
50 ≤ MLD < 100	0,3 %
100 ≤ MLD < 150	1 %
150 ≤ MLD < 200	2 %
200 ≤ MLD < 250	2,5 %
250 ≤ MLD < 300	3 %
MLD ≥ 300	3,5 %

- **Majoration Chiffre d' Affaires :**

Mon CA annuel publications toutes messageries est de 78 000 + 310 000, soit 388 000€, **je bénéficie de 1,5% supplémentaires.**

CA presse toutes messageries annuel (en €)	Majoration
80 000 ≤ CA < 120 000	0,3 %
120 000 ≤ CA < 150 000	0,5 %
150 000 ≤ CA < 200 000	0,7 %
200 000 ≤ CA < 250 000	0,9 %
250 000 ≤ CA < 300 000	1 %
300 000 ≤ CA < 350 000	1,2 %
350 000 ≤ CA < 400 000	1,5 %
CA ≥ 400 000	1,7 %

- **Majoration Géo-commercialité :**

Je suis situé dans une unité urbaine qui possède 220 000 habitants et dans une galerie marchande d'hypermarché, **je bénéficie de 1% supplémentaire.**
(On ne cumule pas, on prend le critère le plus favorable).

Habitants par unité urbaine	Majoration
50 000 < nb hab ≤ 100 000	1 %
100 000 < nb hab ≤ 200 000	1 %
200 000 < nb hab ≤ 2 M	1 %
Région parisienne	1 %
Commune touristique	1 %
Galerie march. Supermarché	1 %
Galerie march. Hypermarché	1 %

> **Troisième étape : « Quelle sera ma rémunération complémentaire du semestre? »**

Les critères d'accès me permettent d'obtenir 2% de commissions*: 38 000 x 2% = 760€

La majoration MLD me permet d'obtenir 2% de commissions*: 38 000 x 2% = 760€

La majoration CA me permet d'obtenir 1,5% de commissions*: 38 000 x 1,5% = 570€

La majoration Géo-commercialité me permet d'obtenir 1% de commissions*: 38 000 x 1% = 380€

Total : 2 470€

soit 6,5% de taux de commissions supplémentaires*

*Sur le CA publications MLP semestriel

En bref :

Commission de base : 13 %

Commissions supplémentaires : 6,5%

Pour l'année 2015 mon taux de rémunération total sur la presse publications sera de 19,5%.